

	ATTR	INFO		ATTR	INFO
Président			Assainissement /OM		
Vice-Présidents			Espaces nat/Rivières		
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11			Tourisme/Camin		
Bureau :			DST		
DGS			ADS/Logement	X	
Finances					
Personnel					
DGA					
Economie					

**DGA Attractivité et Territoires**  
**Direction des routes et des mobilités**  
 2 bis, rue de la Recluse  
 07000 PRIVAS

Laure HAILLET DE LONGPRE  
 Chargée de mission urbanisme et mobilités  
 Tél : 04.75.66.75.24 / 06.73.96.99.54  
 Mail : lhaillet@ardeche.fr

Réf. : yb/lh/bb/09042019/042

Objet : avis sur projet arrêté de PLU



Monsieur Jacque DUBAY  
 Président de la Communauté de Communes  
 Rhône Crussol  
 1278, rue Henri Dunant  
 BP 249  
 07502 GUILHERARAND-GRANGES CEDEX

Privas, le 03 MAI 2019

Monsieur le Président,

Par délibération du 4 avril 2019, la communauté de communes a décidé d'arrêter le projet de révision du PLU de la commune de Toulaud et vous l'avez transmis au Département par courrier du 5 avril dernier.

Je vous prie de trouver ci-dessous, mes remarques sur le projet :

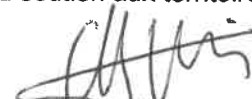
Sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP):

- Les quatres OAP sectorielles décrites dans le projet impliquent des accès soit sur la RD n°279 soit sur la RD n°379 et une requalification de l'entrée du village au carrefour entre les deux RD est inscrite. Je vous rappelle, à toutes fins utiles, que toute modification ou projet sur une route départementale doit faire l'objet d'une demande d'avis auprès du gestionnaire de la voirie.
- Sur l'OAP thématique sur la mobilité, le Département salue cette démarche de développement des infrastructures pour favoriser les modes actifs. J'attire cependant votre attention sur les bandes cyclables prévues le long de la RD n°279 : elles sont prévues de chaque côté de la chaussée, or la largeur recommandée est de 1.50 m à laquelle il faut rajouter le marquage des bandes de rives (T3 5u). La largeur de la chaussée n'étant que de 6,30 m dans ce secteur, il apparait difficile de prévoir deux bandes cyclables sans élargir la route.

**Au vu de ces remarques, le Département émet un avis favorable sous réserve du respect des prescriptions émises.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Vice-Président en charge des routes,  
 des mobilités, du numérique et  
 du soutien aux territoires,

  
 Maurice WEISS

